



33ème session

05 octobre-09 octobre 2020

Résolution commune de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie et de la Commission des Finances

Résolution commune: ENS-FI/R.1/08.10

Objet : Bourses scolaires dans le réseau des écoles homologuées à l'étranger

L'Assemblée des Français de l'Etranger

Vu

La Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 pour le programme 151

« Français à l'étranger et affaires consulaires »,

La loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 (troisième budget) pour ce même programme,

Le projet de loi de finances 2021 pour ce même programme.

Considérant

Que l'enveloppe initiale de 105 M € prévue pour le budget des bourses scolaires a été entièrement consommée à la suite de la première campagne de bourses et des aides exceptionnelles attribuées en raison de la crise sanitaire,

Que l'enveloppe exceptionnelle de 50 M € sera probablement consommée lors de la seconde campagne,

Que la crise sanitaire est toujours en cours ou en reprise,

Que la crise économique commence seulement à montrer ses effets,

Que l'enveloppe prévue dans le projet de loi de finances 2021 est stable par rapport à la loi de finances 2020 à 105 M €, alors que la situation économique des familles ne l'est pas

Demande

Que le programme 151 soit abondé pour prendre en compte la réalité de la crise sanitaire et économique.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions		